

RAPPORT D'INFORMATION

14 Loi sur le tabac
Bilan au 30 septembre 2008



Réf. : Loi sur le tabac, L.R.Q., c. T-0.01

Sujet : **Statistiques concernant les demandes de renseignements, les plaintes, les visites d'inspection, les avis, les constats d'infraction, ainsi que la vente de tabac aux mineurs**

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

RÉPARTITION DES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS SUR LA LOI SUR LE TABAC SELON LE MÉDIA UTILISÉ

	DONNÉES CUMULATIVES 31/05/2006 au 30/09/2008		ANNÉE FINANCIÈRE 2007-2008 01/04/2007 au 31/03/2008		ANNÉE FINANCIÈRE 2008-2009 01/04/2008 au 30/09/2008	
Par la ligne téléphonique 1 877 416-8222						
Demandes de renseignements et plaintes	19 702		5 381		2 893	
Sujets traités ¹	23 202		6 472		3 184	
Commandes de matériel relatif à la Loi sur le tabac	1 913		493		179	
Par courriel : loi-tabac@msss.gouv.qc.ca						
Demandes de renseignements	860		296		138	
Sujets traités ¹	864		297		138	
Commandes de matériel relatif à la Loi sur le tabac	62		16		13	

PLAINTES REÇUES CONCERNANT DES INFRACTIONS À LA LOI SUR LE TABAC

RÉPARTITION DES PLAINTES REÇUES SELON LE TYPE DE LIEU

Type de lieu	DONNÉES CUMULATIVES 31/05/2006 au 30/09/2008		ANNÉE FINANCIÈRE 2007-2008 01/04/2007 au 31/03/2008		ANNÉE FINANCIÈRE 2008-2009 01/04/2008 au 30/09/2008	
Milieus de travail	1 402	21,6 %	559	22,8 %	178	20,1 %
Établissements où est exploité un permis de brasserie, de taverne ou de bar	1 190	18,3 %	417	17,0 %	94	10,6 %
Aires communes des immeubles de 6 unités de logement et plus et résidences pour personnes âgées	428	6,6 %	161	6,6 %	62	7,0 %
Lieux aménagés pour offrir au public, moyennant rémunération, des repas pour consommation sur place	415	6,4 %	141	5,8 %	42	4,8 %
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux et les locaux où sont offerts les services d'une ressource intermédiaire	374	5,8 %	137	5,6 %	38	4,3 %
Lieux où se déroulent des activités sportives ou de loisirs, judiciaires, culturelles ou artistiques, des colloques ou des congrès ou autres activités semblables	217	3,3 %	53	2,2 %	31	3,5 %
Centres de formation professionnelle, Cégeps et Universités	93	1,4 %	41	1,7 %	8	0,9 %
Terrains d'établissements d'enseignement primaire ou secondaire ainsi que ceux d'un centre de la petite enfance et d'une garderie aux heures où ces établissements reçoivent des élèves ou des enfants	84	1,3 %	47	1,9 %	9	1,0 %
Tentes et chapiteaux	91	1,4 %	63	2,6 %	26	2,9 %
Établissements d'enseignement primaire ou secondaire ainsi que ceux d'un centre de la petite enfance et d'une garderie aux heures où ces établissements reçoivent des élèves ou des enfants	45	0,7 %	15	0,6 %	11	1,3 %
9 mètres	29	0,4 %	0	0,0 %	29	3,3 %
Autres lieux visés par la Loi sur le tabac (incluant lieux fermés qui accueillent le public)	1 602	24,6 %	619	25,3 %	222	25,1 %
Sous-total - Plaintes relatives à l'usage du tabac	5 970	91,8 %	2 253	92,1 %	750	84,8 %
Plaintes relatives à la vente et à la promotion du tabac	535	8,2 %	193	7,9 %	134	15,2 %
Total des plaintes reçues	6 505	100,0 %	2 446	100,0 %	884	100,0 %

LOI SUR LE TABAC

LIGNE SANS FRAIS : 1 877 416-8222

www.msss.gouv.qc.ca/loi-tabac/

Santé
et Services sociaux
Québec

VISITES D'INSPECTION

RÉPARTITION DES VISITES D'INSPECTION SELON LE TYPE DE LIEU

Type de lieu	DONNÉES CUMULATIVES 31/05/2006 au 30/09/2008		ANNÉE FINANCIÈRE 2007-2008 01/04/2007 au 31/03/2008		ANNÉE FINANCIÈRE 2008-2009 01/04/2008 au 30/09/2008	
	Établissements où est exploité un permis de brasserie, de taverne ou de bar	3 763	24,9 %	621	13,8 %	98
Milieux de travail	1 662	11,0 %	672	14,9 %	258	8,9 %
Lieux aménagés pour offrir au public, moyennant rémunération, des repas pour consommation sur place	1 005	7,0 %	236	5,2 %	101	3,5 %
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux et les locaux où sont offerts les services d'une ressource intermédiaire	531	3,5 %	142	3,2 %	84	2,9 %
Lieux où se déroulent des activités sportives ou de loisirs, judiciaires, culturelles ou artistiques, des colloques ou des congrès ou autres activités semblables	510	3,4 %	122	2,7 %	90	3,1 %
Aires communes des immeubles de 6 unités de logement et plus et résidences pour personnes âgées	480	3,2 %	185	4,1 %	93	3,2 %
Centres de formation professionnelle, cegeps et universités	322	2,1 %	107	2,4 %	32	1,1 %
Terrains et établissements d'enseignement primaire ou secondaire ainsi que ceux d'un centre de la petite enfance et d'une garderie aux heures où ces établissements reçoivent des élèves ou des enfants	312	2,1 %	213	4,7 %	60	2,1 %
Tentes et chapiteaux	19	0,1 %	6	0,1 %	9	0,3 %
9 mètres	13	0,1 %	0	0,0 %	13	0,5 %
Autres lieux visés par la Loi sur le tabac (incluant lieux fermés qui accueillent le public)	2 058	13,6 %	853	18,9 %	324	11,2 %
Sous-total - Visites d'inspection relatives à l'usage du tabac	10 725	71,0 %	3 157	70,0 %	1 162	40,2 %
Visites d'inspection relatives à la vente et à la promotion du tabac	4 381	29,0 %	1 350	30,0 %	1 729	59,8 %
Total des visites d'inspection	15 106	100,0 %	4 507	100,0 %	2 891	100,0 %

AVIS DE NON-RESPECT DE LA LOI SUR LE TABAC

RÉPARTITION DES AVIS ÉMIS AUX EXPLOITANTS SELON LE TYPE DE LIEU

Type de lieu	DONNÉES CUMULATIVES 31/05/2006 au 30/09/2008		ANNÉE FINANCIÈRE 2007-2008 01/04/2007 au 31/03/2008		ANNÉE FINANCIÈRE 2008-2009 01/04/2008 au 30/09/2008	
	Milieux de travail	418	11,2 %	178	14,8 %	60
Établissements où est exploité un permis de brasserie, de taverne ou de bar	341	9,1 %	70	5,8 %	14	1,2 %
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux et les locaux où sont offerts les services d'une ressource intermédiaire	303	8,1 %	93	7,8 %	35	3,1 %
Aires communes des immeubles de 6 unités de logement et plus et résidences pour personnes âgées	180	4,8 %	69	5,8 %	32	2,8 %
Lieux aménagés pour offrir au public, moyennant rémunération, des repas pour consommation sur place	160	4,3 %	37	3,1 %	26	2,3 %
Centres de formation professionnelle, cegeps et universités	83	2,2 %	26	2,2 %	8	0,7 %
Terrains et établissements d'enseignement primaire ou secondaire ainsi que ceux d'un centre de la petite enfance et d'une garderie aux heures où ces établissements reçoivent des élèves ou des enfants	79	2,1 %	54	4,5 %	8	0,7 %
Lieux où se déroulent des activités sportives ou de loisirs, judiciaires, culturelles ou artistiques, des colloques ou des congrès ou autres activités semblables	56	1,5 %	23	1,9 %	15	1,3 %
Tentes et chapiteaux	21	0,6 %	7	0,6 %	11	1,0 %
9 mètres	5	0,1 %	0	0,0 %	5	0,5 %
Autres lieux visés par la Loi sur le tabac (incluant lieux fermés qui accueillent le public)	548	14,7 %	191	15,9 %	134	11,9 %
Sous-total - Avis relatifs à l'usage du tabac	2 194	58,7 %	748	62,4 %	348	30,8 %
Avis relatifs à la vente et à la promotion du tabac	1 544	41,3 %	452	37,6 %	780	69,2 %
Total des avis émis aux exploitants	3 738	100,0 %	1 200	100,0 %	1 128	100,0 %

RÉPARTITION DES AVIS ÉMIS AUX EXPLOITANTS SELON LA NATURE DE L'INFRACTION

Nature de l'infraction	DONNÉES CUMULATIVES 31/05/2006 au 30/09/2008		ANNÉE FINANCIÈRE 2007-2008 01/04/2007 au 31/03/2008		ANNÉE FINANCIÈRE 2008-2009 01/04/2008 au 30/09/2008	
A omis d'indiquer, au moyen d'affiches à la vue des personnes qui fréquentent ce lieu ou ce commerce, les endroits où il est interdit de fumer	1 191	31,8 %	340	28,3 %	210	18,6 %
A toléré qu'une personne fume dans un endroit où il est interdit de le faire	653	17,5 %	245	20,4 %	89	7,9 %
A contrevenu aux normes d'aménagement ou d'installation des lieux où il est permis de fumer (aires, chambres, places, fumeurs)	131	3,5 %	55	4,6 %	15	1,4 %
Autres	219	5,9 %	108	9,0 %	34	3,0 %
Sous-total - Avis relatifs à l'usage du tabac	2 194	58,7 %	748	62,3 %	348	30,9 %
A contrevenu aux règles d'application liées au point de vente de tabac	670	17,9 %	210	17,5 %	351	31,1 %
A vendu du tabac à un mineur	395	10,6 %	134	11,2 %	138	12,2 %
Sous-total - Avis relatifs à la vente de tabac	1 065	28,5 %	344	28,7 %	489	43,3 %
A contrevenu aux règles d'application liées à la promotion et à la publicité du tabac	479	12,8 %	108	9,0 %	291	25,8 %
Sous-total - Avis relatifs à la promotion du tabac	479	12,8 %	108	9,0 %	291	25,8 %
Total des avis émis aux exploitants	3 738	100,0 %	1 200	100,0 %	1 128	100,0 %

CONSTATS D'INFRACTION
RÉPARTITION DES CONSTATS ÉMIS AUX EXPLOITANTS SELON LE TYPE DE LIEU²

Type de lieu	DONNÉES CUMULATIVES 31/05/2006 au 30/09/2008		ANNÉE FINANCIÈRE 2007-2008 01/04/2007 au 31/03/2008		ANNÉE FINANCIÈRE 2008-2009 01/04/2008 au 30/09/2008	
Établissements où est exploité un permis de brasserie, de taverne ou de bar	387	29,6 %	149	24,8 %	14	7,7 %
Milieus de travail	261	20,0 %	110	18,3 %	46	25,3 %
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux et les locaux où sont offerts les services d'une ressource intermédiaire	51	3,9 %	16	2,7 %	5	2,7 %
Lieux aménagés pour offrir au public, moyennant rémunération, des repas pour consommation sur place	40	3,0 %	16	2,7 %	10	5,5 %
Aires communes des immeubles de 6 unités de logement et plus et résidences pour personnes âgées	34	2,6 %	11	1,8 %	6	3,3 %
Terrains et établissements d'enseignement primaire ou secondaire ainsi que ceux d'un centre de la petite enfance et d'une garderie aux heures où ces établissements reçoivent des élèves ou des enfants	30	2,3 %	26	4,4 %	3	1,7 %
Lieux où se déroulent des activités sportives ou de loisirs, judiciaires, culturelles ou artistiques, des colloques ou des congrès ou autres activités semblables	24	1,8 %	9	1,5 %	5	2,7 %
Centres de formation professionnelle, Cégeps et Universités	12	0,9 %	4	0,7 %	0	0,0 %
Tentes et chapiteaux	2	0,2 %	2	0,3 %	0	0,0 %
9 mètres	29	2,2 %	14	2,3 %	5	2,7 %
Autres lieux visés par la Loi sur le tabac (incluant lieux fermés qui accueillent le public)	203	15,5 %	89	14,8 %	38	20,9 %
Sous-total - Constats relatifs à l'usage du tabac	1 073	82,0 %	446	74,3 %	132	72,5 %
Constats relatifs à la vente et à la promotion du tabac	235	18,0 %	154	25,7 %	50	27,5 %
Total des constats émis aux exploitants	1 308	100,0 %	600	100,0 %	182	100,0 %

RÉPARTITION DES CONSTATS ÉMIS AUX EXPLOITANTS SELON LA NATURE DE L'INFRACTION

Nature de l'infraction	DONNÉES CUMULATIVES 31/05/2006 au 30/09/2008		ANNÉE FINANCIÈRE 2007-2008 01/04/2007 au 31/03/2008		ANNÉE FINANCIÈRE 2008-2009 01/04/2008 au 30/09/2008	
A toléré qu'une personne fume dans un endroit où il est interdit de le faire ³	1 001	76,5 %	417	69,5 %	120	66,0 %
A omis d'indiquer, au moyen d'affiches à la vue des personnes qui fréquentent ce lieu ou ce commerce, les endroits où il est interdit de fumer	56	4,3 %	22	3,7 %	8	4,4 %
A contrevenu aux normes d'aménagement ou d'installation des lieux où il est permis de fumer (aires, chambres, places, fumoirs)	16	1,2 %	7	1,2 %	4	2,2 %
Sous-total - Constats relatifs à l'usage du tabac	1 073	82,0 %	446	74,4 %	132	72,6 %
A vendu du tabac à un mineur	118	9,0 %	73	12,2 %	24	13,2 %
A contrevenu aux règles d'application liées au point de vente de tabac	31	2,4 %	23	3,8 %	6	3,3 %
Autres	14	1,1 %	8	1,3 %	5	2,7 %
Sous-total - Constats relatifs à la vente de tabac	163	12,5 %	104	17,3 %	35	19,2 %
A contrevenu aux règles d'application liées à la promotion et à la publicité du tabac	72	5,5 %	50	8,3 %	15	8,2 %
Sous-total - Constats relatifs à la promotion du tabac	72	5,5 %	50	8,3 %	15	8,2 %
Total des constats émis aux exploitants	1 308	100,0 %	600	100,0 %	182	100,0 %

RÉPARTITION DES CONSTATS ÉMIS AUX INDIVIDUS SELON LA NATURE DE L'INFRACTION^{4,5}

Nature de l'infraction	DONNÉES CUMULATIVES 31/05/2006 au 30/09/2008		ANNÉE FINANCIÈRE 2007-2008 01/04/2007 au 31/03/2008		ANNÉE FINANCIÈRE 2008-2009 01/04/2008 au 30/09/2008	
A fumé à l'extérieur des lieux visés aux paragraphes 1, 3, 4 et 6 de l'article 2 dans un rayon de 9 mètres de toute porte communiquant avec l'un de ces lieux	1 079	47,2 %	592	48,6 %	230	42,0 %
A fumé dans un lieu où il est interdit de le faire	932	40,7 %	462	37,9 %	258	47,2 %
A vendu du tabac à un mineur	257	11,2 %	156	12,8 %	56	10,2 %
A entravé le travail d'un inspecteur	17	0,8 %	5	0,4 %	3	0,6 %
Autres ⁶	3	0,1 %	3	0,3 %	0	0,0 %
Total des constats émis aux individus	2 288	100,0 %	1 218	100,0 %	547	100,0 %

INTERDICTION DE VENTE DE TABAC AUX MINEURS

RAPPORT DE LA CONFORMITÉ À L'ARTICLE 13 DE LA LOI SUR LE TABAC

	Nombre de vérifications de conformité	Refus de vendre (conforme à la loi)		Acceptation de vendre (non-conforme à la loi)		Nombre de constats d'infraction émis à l'employé	Nombre de constats d'infraction émis à l'exploitant	Nombre de suspensions de permis
Année financière 2008-2009 (1 avril 2008 au 30 sept. 2008)	624	445	71,3 %	179	28,7 %	56	24	25
Année financière 2007-2008 (1 avril 2007 au 31 mars 2008)	1 029	726	70,6 %	303	29,4 %	156	73	1
Année financière 2006-2007 (1 avril 2006 au 31 mars 2007)	524	368	70,2 %	156	29,8 %	45	21	1
Année financière 2005-2006 (1 avril 2005 au 31 mars 2006)	5 181	3 559	68,7 %	1 622	31,3 %	-	171	1
Année financière 2004-2005 (1 avril 2004 au 31 mars 2005)	4 987	3 675	73,7 %	1 312	26,3 %	-	184	-
Année financière 2003-2004 (1 avril 2003 au 31 mars 2004)	1 109	817	73,7 %	292	26,3 %	-	-	-

1. Une demande de renseignements peut porter sur plus d'un sujet. Le total des sujets traités excède donc celui des demandes de renseignements.

2. La répartition des constats a été modifiée afin de distinguer l'information relative au 9 mètres.

3. Les nombres incluent les cas de tolérance à l'intérieur d'un rayon de 9 mètres visés par l'article 2.2 de la Loi sur le tabac soit 29 pour la période du 31/05/2006 au 30/09/2008, 14 pour la période du 01/04/2007 au 31/03/2008 et 5 pour la période du 01/04/2008 au 30/09/2008.

4. Ne comprend pas les constats émis à des individus en leur qualité d'exploitants de lieux ou de commerces visés par la Loi sur le tabac.

5. Comprend les constats d'infraction émis par les inspecteurs ministériels et les inspecteurs locaux.

6. Le nombre de constats émis aux individus a été diminué afin de tenir compte d'un reclassement étant donné que des constats avaient été émis à des individus en tant qu'exploitant.

Le présent document peut être consulté dans le site Web portant sur la Loi sur le tabac à l'adresse suivante : www.msss.gouv.qc.ca/loi-tabac (section Documentation, rubrique Rapports d'information statistiques).

© Gouvernement du Québec, 2008

Pour obtenir des renseignements concernant ce rapport, veuillez communiquer avec le Service de lutte contre le tabagisme au 1 877 416-8222 ou au (418) 646-9334 (région de Québec).